

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 034-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.106

Déposée le: 27.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 776/2016 du 22 juin 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Désintoxication des drogués

L'association suisse « Parents contre la drogue » a déjà organisé plusieurs voyages à Rimini au cours desquels politiques, membres d'autorités, travailleurs sociaux et travailleuses sociales ainsi que parents de toxicomanes ont eu l'occasion de se rendre compte sur place du succès de la communauté de San Patrignano, unique en son genre, qui accueille les toxicomanes depuis plus de 30 ans.

Le village thérapeutique de San Patrignano se trouve au milieu des vignes, de grandes prairies pour l'élevage ovin, bovin et surtout équin. Son programme de réhabilitation rigoureux, basé sur l'abstinence, tient compte de l'état physique et psychique des toxicomanes et a permis de désintoxiquer des centaines de drogués en plus de 30 ans. Ces personnes sont désormais libérées de la drogue et sont complètement intégrées à la société, tant au niveau social que professionnel.

Si l'on compare le succès du programme de remise d'héroïne promu par nos autorités (7% de personnes prêtes à se sevrer) à celui du projet d'entraide de San Patrignano (72% de guérison), la Suisse devrait en prendre de la graine.

Dans cette communauté de vie, les cas dits « désespérés » trouvent une vie digne et pleine de sens. A leur arrivée, les nouveaux et les nouvelles signent un contrat de formation et sont pris en

charge par un ancien drogué ou une ancienne droguée. Cet accompagnant ou accompagnante montre compréhension, patience et amour à l'égard de son pupille 24 heures sur 24. Ces anciens toxicomanes, qui ont eux-mêmes connu les affres de la dépendance, la destruction insidieuse de leur personnalité, mais aussi le sevrage et le nouveau départ, semblent être les bons accompagnants et accompagnantes.

Le village thérapeutique propose plus de 50 apprentissages d'une durée de deux, trois ou quatre ans, mais aussi une scolarité jusqu'à la maturité et des études à l'université de Bologne. Ce qui est remarquable, c'est la précision et le soin que les membres de la communauté mettent dans leur travail : leurs produits, tous d'une très grande qualité, ont acquis une renommée qui dépasse de loin les frontières du pays. Et c'est la raison pour laquelle la plupart des résidents et résidentes de San Patrignano n'ont aucune peine à trouver un emploi à l'issue de la thérapie. Nombre d'entre eux mettent également leurs nouvelles connaissances et compétences au service des nouveaux et des nouvelles, financent par leur travail le séjour des nouveaux et nouvelles, peu productifs au début, et restent plus longtemps que nécessaire. Ce vaste centre dispose d'immeubles d'habitation, mais aussi de petites maisons individuelles pour les familles, d'un jardin d'enfants, d'un hôpital, de cabinets de dentiste, d'un hôpital vétérinaire, d'ateliers ainsi que d'un manège couvert, d'un cinéma, d'un théâtre, d'un terrain de sport et d'une piscine. La salle à manger, d'une capacité de 1500 personnes, dans laquelle tous les villageois et villageoises se retrouvent trois fois par jour, est vraiment impressionnante. Les tables sont soigneusement recouvertes de nappes en tissu et ornées de compositions florales, et le service est fait à tour de rôle pour une semaine. Les problèmes qui surgissent dans la vie en communauté et au travail sont toujours résolus par le dialogue, un dialogue intense et ouvert. Ce village thérapeutique offre aux toxicomanes un moyen de sortir de la drogue qui n'existe pas vraiment en Suisse.

Les habitants et habitantes de San Patrignano trouvent le temps de bâtir confiance et respect envers les autres et de tisser de vraies amitiés. Ils réapprennent aussi la solidarité et le sens du devoir. En Suisse, on peut se droguer pendant des années sans la moindre intervention ; il est donc évident que dix jours ne suffisent pas à sevrer physiquement nos toxicomanes mais qu'ils ont besoin d'une thérapie de plusieurs mois ou de plusieurs années. Partout on évalue les mesures d'après leur durabilité, sauf en matière de drogue. L'abstinence, thérapie proposée par exemple à San Patrignano, donne des résultats durables. Là-bas, même les cas dits désespérés guérissent.

Dans la politique des quatre piliers, chaque pilier devrait recevoir autant de moyens financiers. On néglige hélas la thérapie (traitement curatif), et ce alors que l'abstinence, c'est-à-dire la sortie de la dépendance et la réintégration sociale et professionnelle, figure parmi les objectifs énoncés à l'article 1, lettre a de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Nous manquons cependant cruellement d'institutions qui proposent des programmes de réhabilitation sur plusieurs années avec des formations professionnelles sur deux, trois, voire quatre ans. Les coûts élevés de tels programmes constituent aussi une difficulté.

Sans les programmes de substitution (méthadone et héroïne), qu'on ne devrait en fait pas compter dans le pilier de la thérapie, les institutions qui proposent des séjours thérapeutiques végètent dans l'ombre. C'est pourquoi les responsables de la politique en matière de drogue devraient réfléchir sérieusement à l'option d'une communauté thérapeutique basée sur l'abstinence telle que celle de San Patrignano, une alternative intéressante et bon marché.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où trouve-t-on des institutions qui proposent des séjours thérapeutiques basés sur l'abstinence et des formations professionnelles dans le canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif est-il prêt à examiner l'exemple du village thérapeutique de San Patrignano ?
3. Le Conseil-exécutif pense-t-il lui aussi que le Foyer d'éducation de Prêles, actuellement inoccupé, se prêterait à une telle institution de réhabilitation des toxicomanes ? Ou le Conseil-exécutif connaît-il un autre lieu, plus adapté ?
4. Des modifications législatives sont-elles nécessaires pour que ce concept puisse être mis en œuvre en Suisse aussi ?
5. Quelles modifications législatives sont nécessaires pour que des personnes désirant se faire traiter puissent s'inscrire à San Patrignano ?

Réponse du Conseil-exécutif

1.

Le canton de Berne dispose d'une large palette d'institutions thérapeutiques axées sur l'abstinence, situées à Berne, Brienzwiler, Gümligen, Schüpfen, Vorderfultigen. De plus l'aide aux personnes dépendantes misant sur l'abstinence propose des places dans des familles, qui sont elles aussi nombreuses dans l'ensemble du canton.

Toutes les institutions résidentielles de lutte contre la toxicomanie comprennent un champ de socialisation par le travail et la formation, au cœur de l'intervention thérapeutique. Elles ont toutes pour objectif d'améliorer l'aptitude au travail des bénéficiaires et de favoriser leur insertion professionnelle. Ceux-ci participent à des programmes d'occupation, de travail et de formation durant leur séjour thérapeutique et accomplissent des stages et des cours professionnels. Les institutions collaborent avec des employeurs externes ou proposent elles-mêmes parfois des formations professionnelles, ce qui dépend essentiellement de leur taille et de leurs ressources. Les places d'apprentissage auprès des employeurs externes sont nombreuses dans toutes les régions du canton. Quant à celles qui sont proposées en interne, la plupart sont le fait de la fondation Terra Vecchia à Gümligen et Brienzwiler. Cette fondation permet d'obtenir les certificats professionnels suivants :

maçon CFC, maçon CFC ; aide-maçon AFP, aide-maçon AFP ; charpentier CFC, charpentière CFC ; praticien sur bois AFP, praticienne sur bois AFP ; peintre CFC ; aide-peintre AFP ; ébéniste CFC/menuisier CFC, ébéniste CFC/menuisière CFC ; aide-menuisier AFP, aide-menuisière AFP ; constructeur métallique CFC, constructrice métallique CFC ; aide-constructeur métallique AFP, aide-constructrice métallique AFP ; fleuriste CFC ; employé de commerce CFC, employée de commerce CFC ; assistant de bureau AFP, assistante de bureau AFP ; formation pratique selon INSOS (FPra) en couture ; FPra en économie domestique ; FPra en cuisine, FPra en menuiserie ; FPra en construction métallique ; FPra en logistique.

Les services de placement familial permettent d'accomplir des formations professionnelles dans l'agriculture. Celles qui sont proposées par les employeurs externes peuvent être accomplies

dans diverses branches : agriculture, jardinage, électronique, peinture, gastronomie, décoration intérieure, vente.

2.

L'offre cantonale est bien conçue, suffisante et de qualité, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des placements hors canton ou à l'étranger. Le Conseil-exécutif estime donc qu'il n'est pas indiqué pour le moment d'en examiner à l'étranger.

3.

Comme l'offre cantonale est large et suffisante, le gouvernement ne voit pas la nécessité d'ouvrir de nouvelles institutions de lutte contre la toxicomanie ou d'évaluer de nouveaux sites.

S'il fallait accroître le nombre de places de traitement résidentiel pour la thérapie de la toxicodépendance, le Conseil-exécutif ne retiendrait pas le Foyer d'éducation de Prêles car ni sa taille ni son agencement ne se prêtent à un tel but (trop grand, infrastructure de sécurité inadéquate). Par ailleurs, l'étude du groupe de planification du Foyer de la Direction de la police et des affaires militaires (POM) a déjà esquissé des scénarios pour son utilisation ultérieure : détention administrative à Châtillon, hébergement collectif de requérants d'asile à la Praye, transfert de l'agriculture et des infrastructures particulières, telles que garage et jardinerie, à des particuliers. Le Conseil-exécutif ne voit aucune raison de déroger à ces programmes d'affectation, le besoin étant clairement établi dans les secteurs en question.

Par ailleurs, nous rappelons que le Grand Conseil a rejeté en juin 2016 la motion Beutler 063-2016 *Privilégier l'insertion professionnelle - une chance pour le Foyer d'éducation de Prêles*, qui demandait d'étudier si cette offre pouvait être étendue au traitement résidentiel de la toxicodépendance.

4.

Le cadre législatif actuel permet de financer les institutions de traitement résidentiel de la toxicomanie. Toutes celles qui fournissent des prestations dans ce domaine sur mandat du canton travaillent selon les principes spécialisés et économiques reconnus. Elles adaptent en continu leurs programmes aux nouvelles découvertes scientifiques. Elles sont libres de s'inspirer des bonnes pratiques des autres pays. Le Conseil-exécutif ne voit pas l'utilité de leur ordonner d'appliquer la stratégie d'une institution étrangère.

5.

Le gouvernement estime que les personnes souhaitant recourir à un traitement résidentiel de l'addiction ont largement le choix dans le canton même. En outre, les placements hors canton ou à l'étranger sont permis par la législation en vigueur en respectant certaines conditions. Selon l'ISCB 8/860.1/3.1, les services sociaux peuvent accorder des garanties de participation aux frais pour ces placements aux conditions suivantes :

- après examen des possibilités de traitement internes au canton, il apparaît qu'aucune thérapie adéquate n'est disponible au sein d'une structure bernoise ;

- l'institution envisagée dispose de l'autorisation d'exploiter nécessaire, si une telle autorisation est requise par la législation du canton ou du pays dans laquelle elle est sise ;
- le coût (tarif journalier) de la thérapie hors canton n'est pas plus élevé que le tarif maximal admis pour les structures bernoises.

Destinataire

- Grand Conseil